



FLASH SPÉCIAL BUDGET 2024



Le Mot du Maire

Chaque année, je vous rends compte de la situation financière de notre commune.



Nous faisons tout notre possible pour maîtriser au mieux le budget communal, pour continuer d'investir pour améliorer le cadre de vie en faisant face à un contexte économique difficile et dégradé.

Le budget primitif 2024 a été voté lors du conseil municipal du 25 mars 2024. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année à venir. Ce budget est la traduction financière des politiques publiques mises en place par le conseil municipal et traduit la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances communales.

Ce budget, qui se veut à la fois protecteur et visionnaire, est toujours sans hausse du taux des impôts locaux.

Avant ce vote, la commune doit :

- Attendre certains renseignements indispensables de l'État (le montant des dotations et des bases d'imposition,...) ;
- Évaluer les dépenses obligatoires et les recettes prévisionnelles ;
- Définir, prioriser et arbitrer les choix des dépenses.

Les orientations budgétaires 2024 sont axées sur le maintien et le développement de la qualité du service public de proximité vers les Boinvillois, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement ambitieuse et le développement à venir d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Les orientations budgétaires 2024 sont axées sur le maintien et le développement de la qualité du service public de proximité vers les Boinvillois, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement ambitieuse et le développement à venir d'équipements nécessaires au fonctionnement de la commune.



292
habitants



3
agents

Quel est le niveau de la dette ?

Grâce à la bonne gestion financière, le niveau d'endettement est faible par habitant. Cette année encore, nous pourrons financer nos investissements car nous veillons à maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour rembourser la dette et assurer l'entretien du patrimoine sans obérer les marges de manœuvre des futures équipes municipales.

Taux d'épargne brut – Boinville en Mantois

Années	Excédent CAF	Recettes réelles	Taux d'épargne brut de la commune	Taux des autres communes de la région
2019	49 791 €	319 050 €	15.61 %	19.05 %
2020	71 989 €	320 570 €	22.46 %	19.39 %
2021	36 399 €	321 994 €	11.30 %	15.77 %
2022	90 992 €	366 494 €	24.83 %	21.03 %
2023	61 296 €	357 412 €	17.15 %	

Le taux d'épargne de la commune représente l'excédent de fonctionnement sur les recettes réelles.

Nous activons différents leviers tels que la limitation de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, la prévention en équipant la commune de caméras de surveillance, la limitation de la consommation d'eau potable par la mise en place d'une gestion raisonnée de l'eau d'arrosage.

En trois mots, nous avons un budget ambitieux, prudent et maîtrisé.

Ambitieux en raison des investissements phares qui vont se concrétiser tels que l'installation d'un dispositif de vidéoprotection pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour limiter le gaspillage d'eau.

Maîtrisé, car il reflète bien le désir du conseil municipal en place d'améliorer le cadre de vie des Boinvillois tout en présageant l'avenir avec lucidité. Les grands équilibres budgétaires entre recettes et dépenses doivent faire l'objet d'une analyse approfondie lors de la construction du budget.

Et enfin, la prudence qui s'impose dans le contexte mouvant que nous vivons actuellement tels que les coûts de l'énergie qui sont aujourd'hui plus lisibles que l'an passé mais demeurant incertain au vu du contexte international, la crise immobilière inédite et la baisse des droits de mutation qui affecte notre budget.

Nous continuerons à mener une politique active de recherches de subventions pour des projets d'investissements utiles au service des Boinvillois.

Grâce à cette gestion rigoureuse, nous préserverons le pouvoir d'achat des ménages, nous ne les pénaliserons pas davantage face à l'inflation, nous resterons fidèles à notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.



Votre Maire, Daniel MAUREY.



FONCTIONNEMENT

PRINCIPALES DÉPENSES

Charges à caractère général
Eau, électricité, carburants, alimentation, fournitures, vêtements de travail, contrats de prestation de services, divers entretiens, assurances, frais postaux et télécommunications, etc.

+

Charges de personnel et frais assimilés

Personnel titulaire et non-titulaire, charges de sécurité sociale et prévoyance, impôts et taxes, charges sociales, etc.

+

Autres charges de gestion courante

Indemnités de fonction, formation, subventions aux associations, subvention SIVS, diverses contributions, etc.

= 1 073 992.13 €

PRINCIPALES RECETTES

Résultat de fonctionnement reporté

Il s'agit des excédents cumulés des exercices précédents, lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses sur un exercice.

+

Produit des services, du domaine et ventes diverses

Revenus des immeubles.

+

Impôts et taxes

Attribution de compensation, droit de mutation, etc.

+

Fiscalité locale

Impôts directs locaux, taxe sur les pylônes électriques, etc.

= 1 073 992.13 €



INVESTISSEMENT

PRINCIPALES DÉPENSES

Immobilisations incorporelles

Frais d'études, recherche et développement, frais d'insertion, concessions, etc.

+

Immobilisations corporelles

Opérations nouvelles, remboursement emprunts, acquisition de terrains nus, etc.

= 284 718.67 €

PRINCIPALES RECETTES

Solde d'exécution reporté

Il s'agit des excédents cumulés des exercices précédents, lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses sur un exercice.

+

Dotations, fonds divers et réserves

Fonds de compensation de la TVA, taxes d'aménagement, dons et legs, etc.

+

Subventions d'investissement

Subventions reçues pour la réalisation d'opérations d'investissement.

= 284 718.67 €